



L'an deux mille vingt-cinq et le six mars, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-huit février deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

<b>En exercice :</b>	<b>55</b>		
<b>Présents :</b>	<b>31</b>	<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>45</b>
<b>Absents :</b>	<b>24</b>	- dont POUR :	<b>45</b>
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	10	Nombre d'abstention(s) :	0

**Étaient présents :** M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	M. GERAULT Jean-Pierre	M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme ARAGONES Claire	Mme GIRARD Nicole	Mme PIERI Julia
M. BATOUX Philippe	Mme GREGOIRE Sylvie	M. RIVET Jean-Philippe
M. BOREL Félix	M. JUSTINESY Gérard	M. SEBBAH Didier
M. CARLIER Roland	Mme LION-PESQUIES Christine	M. SILVESTRE Claude
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	M. MASSIP Frédéric	M. SINTES Patrick
M. COURTECUISSÉ Patrick	Mme MONFRIN Marie-Josée	Mme STELLA Aurore
Mme CRESP Delphine	M. MOUNIER Christian	M. VOURET Eric
M. DECHER Martine	Mme NALLET Christine	
M. DERRIVE Eric	M. NOUVEAU Michel	
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	Mme PAIGNON Laurence	

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme ANGELETTI Frédérique	ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
Mme AUDIBERT Danielle	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick
Mme DAUPHIN Mathilde	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. LE FAOU Michel	ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
M. LIBERATO Fabrice	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
Mme MILESI Véronique	ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse	ayant donné pouvoir à Mme CATALANO-LLORDES Gaétane
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia

**Absents excusés :**

Mme BLANCHET Fabienne
Mme JEAN Amélie
M. KITAEFF Richard
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
M. PEYRARD Jean-Pierre

**Absents non-excusés :**

Mme MACK Marie-Thérèse
Mme PALACIO Céline
Mme PONTET Annie
M. ROUSSET André
M. SELLES Jean-Michel

**Secrétaire de séance :**

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance

N° 2025-027

**EAU & ASSAINISSEMENT** – Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public d’assainissement non collectif 2023

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2224-5, L. 5211-39, D. 2224-1 à D.2224-5 et les Annexes V et VI ainsi que ses articles L. 1411-3 et L. 1413-1 ;
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L. 3131-5 ;
- Vu l’arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l’arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d’eau potable et d’assainissement ;
- Vu la circulaire DGSEA4 n°2009-18 du 20 janvier 2009 relative aux modalités de transmission aux collectivités locales des indicateurs relatifs à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et à la protection de la ressource en eau ;
- Vu la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 relative à la mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d’eau et d’assainissement ;
- Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu la délibération n° 2024-196 du 11 décembre 2024 portant sur l’approbation des rapports d’activités 2023 ;
- Vu l’avis du bureau communautaire en date du 6 février 2025.

Conformément à l’article L. 2224-5 du CGCT, le Président de Luberon Monts de Vaucluse doit présenter au conseil communautaire un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) d’assainissement non collectif.

Le RPQS est un document produit par chaque service d’eau et d’assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l’année écoulée.

C’est un document public (dès lors qu’il a été validé par l’assemblée délibérante de la collectivité) qui répond à une exigence de transparence interne mais également envers l’usager, lequel peut le consulter à tout moment au siège de son service.

Le rapport et l’avis de l’assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l’article L. 1411-13 du CGCT. Un décret fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport.

Pour information, les principales données de ce rapport sont saisies en ligne sur l’observatoire national des services d’eau et d’assainissement (<https://www.services.eaufrance.fr/>).

Luberon Monts de Vaucluse assure cette compétence selon différents modes de gestion :

COMMUNES	MODE DE GESTION
Cabrières d’Avignon, Cheval-Blanc, Gordes, Lagnes, Les Beaumettes, Les Taillades, Maubec, Oppède, Robion, Vaugines	Délégation de service public à SUEZ EAU France
Cavaillon	Régie directe LMV
Lourmarin	Régie directe (avec convention de prestation de service avec la commune)

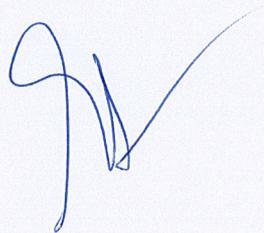
LMV doit prendre acte et approuver le rapport sur le prix et la qualité du service public d’assainissement non collectif.

Le Conseil Communautaire,  
Où le rapport ci-dessus,  
Délibère, et  
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d’assainissement non collectif pour les douze communes précitées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Cavaillon, le 7 mars 2025

La Secrétaire de séance,  
Elisabeth AMOROS



Le Président,  
Gérard DAUDET

